



La Compagnie
des Architectes en Chef
des Monuments Historiques

Dossier de Presse
2024

“

CONNAÎTRE POUR COMPRENDRE,
COMPRENDRE POUR RÉVÉLER,
RÉVÉLER POUR TRANSMETTRE.

”

Les Architectes en Chef des Monuments Historiques sont missionnés au chevet des monuments historiques de l'État, pour leur restauration et leur transmission.

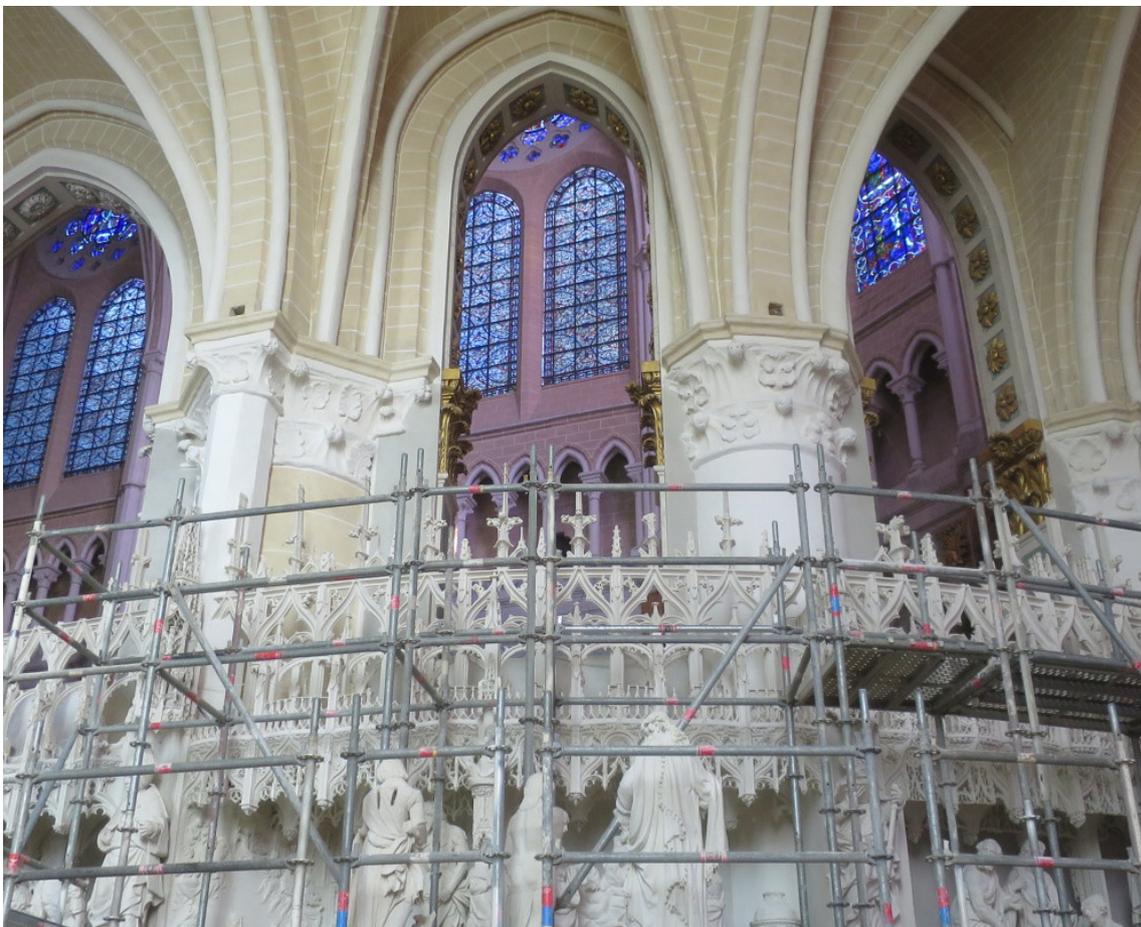
Depuis 1830, date de la création du service des Monuments Historiques, les savoirs méthodologiques de la restauration ont été développés, transmis et assurés par les architectes restaurateurs. Les ACMH en sont les dépositaires et transmetteurs, et les ambassadeurs à l'international de l'expertise française en la matière.

Les Architectes en Chef des Monuments Historiques, dépositaires et transmetteurs

Constituant un corps d'architectes fonctionnaires rattachés au Ministère de la Culture, les Architectes en Chef des Monuments Historiques sont répartis sur le territoire pour y assurer des missions diverses, :

- surveillance sanitaire
- expertise et conseil

- maîtrise d'œuvre pour la restauration des bâtiments classés de l'État. Dans l'exercice de cette responsabilité, ils assurent les études préliminaires, établissent le parti de restauration, assurent la direction des travaux pour le compte de l'État.

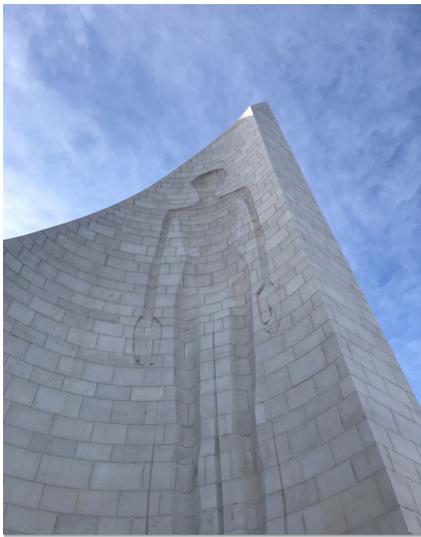


Cathédrale de Chartres, restauration de la clôture du chœur.

Les Architectes en Chef des Monuments Historiques au service des monuments et des hommes

La vision des Architectes en Chef des Monuments Historiques repose sur une conviction : la transmission du patrimoine participe de la constitution d'une société.

Parmi les chefs-d'œuvre hérités du passé, les édifices classés appartenant à l'État ont une portée collective particulière, qui recouvre aussi bien des édifices parmi les plus célèbres (Notre-Dame de Paris, le Mont-Saint-Michel) que des constructions très modestes.



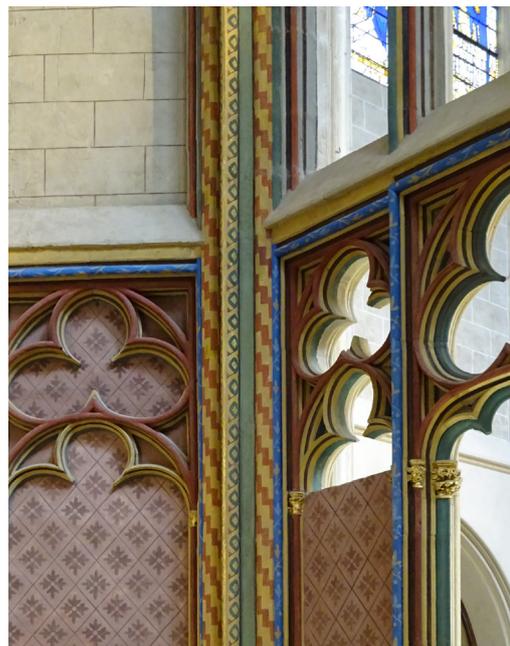
Camp du Struthof - Memorial aux martyrs et héros de la déportation

Ces édifices ne sont pas seulement les plus anciens vestiges (gallo-romains), des bâtiments médiévaux (dont les cathédrales), ni les grands édifices institutionnels de l'âge classique (dont les anciens châteaux royaux). En effet, l'extension progressive de la notion de patrimoine y a inclus également les témoins de l'Histoire récente, de l'évolution des techniques et des usages (patrimoine industriel, patrimoine moderne), et des lieux de mémoire (patrimoine des deux conflits mondiaux).

Transmission
d'un patrimoine
prestigieux
ou modeste.

Ludovic Vitet, premier inspecteur général définissait ainsi son rôle : « Constaté l'existence et faire la description critique de tous les édifices du royaume qui, soit par leur date, soit par le caractère de leur architecture, soit par les événements dont ils furent les témoins, méritent l'attention de l'archéologue, de l'historien, tel est le premier but des fonctions qui me sont confiées ; en second lieu, je dois veiller à la conservation de ces édifices en indiquant au Gouvernement et aux autorités locales les moyens soit de prévenir, soit d'arrêter leur dégradation. ».

Toulouse Cathédrale St Étienne, restauration des décors des chapelles nord



Les missions des Architectes en Chef des Monuments Historiques

En tant qu'experts, les Architectes en Chef des Monuments Historiques ont la mission et le devoir de proposer à l'État les mesures qu'ils jugent nécessaires pour assurer la conservation d'édifices protégés dans leur circonscription.

Les missions de diagnostic menées par l'architecte permettent en première approche d'analyser les désordres, de proposer les interventions nécessaires à la conservation et en estimer le chiffrage.

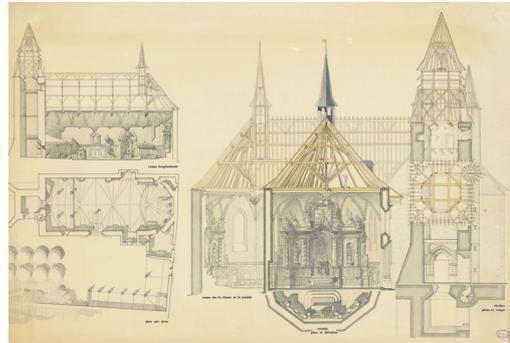
Dans le cadre des projets de restauration, le maître d'ouvrage est décisionnaire de l'engagement des travaux, il définit le programme et le budget et garde la responsabilité générale des opérations. L'architecte maître d'œuvre réalise les études architecturales et techniques, précise le chiffrage, analyse les offres des entreprises et conduit le chantier.

La spécificité de l'architecte restaurateur est sa capacité à entrer dans une connaissance intime de l'édifice, de son histoire, de ses problématiques structurelles, fonctionnelles et patrimoniales, d'en faire l'analyse et la synthèse, et de proposer des projets de conservation et de mise en valeur répondant à ces problématiques multiples.

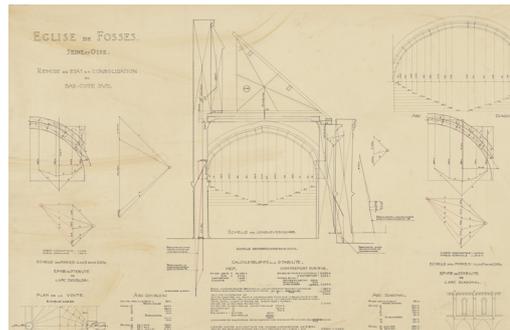
Les Architectes en Chef des Monuments Historiques exercent leurs missions sur une circonscription territoriale (départements ou monuments) qui leur est attribuée par arrêté du Ministère de la Culture. Sur cette circonscription, ils sont chargés de missions de conseil et de surveillance des édifices classés. Ils sont également chargés des études (évaluation, diagnostic) et des travaux de restauration des monuments appartenant à l'État.

Les Architectes en Chef des Monuments Historiques s'investissent ainsi largement dans les missions de recherche, de diffusion et d'enseignement (notamment à l'École de Chaillot).

Les Architectes en Chef des Monuments Historiques peuvent également être chargés de missions particulières d'expertise, notamment à l'étranger.



Église de Campan, Haute-Pyrénées.
Bernard Voinchet, thèse de concours 1979.
Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine.



Église de Fosses, Val-d'Oise
Albert Chauvet, thèse de concours 1925.
Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine.



Paris, Musée d'Orsay, restauration des caissons en staff de la grande voûte.

Les missions des Les Architectes en Chef des Monuments Historiques sont ainsi bien distinctes de celles de leurs confrères Architectes des Bâtiments de France, qui donnent un avis sur les constructions aux abords des monuments et dans les espaces protégés.

L'exigence d'un métier minutieux et exemplaire



Auch-Cathédrale,
restauration des vitraux renaissance

Les Architectes en Chef des Monuments Historiques sont recrutés par un concours d'État, réputé l'un des plus exigeants de la fonction publique. Le concours s'adresse à des architectes diplômés qui ont déjà acquis une expérience en restauration du patrimoine et se sont le plus souvent formés à l'École de Chaillot.

Le concours vérifie les connaissances historiques et techniques des candidats, mais également leur sens de l'intérêt public. Deux voies de concours coexistent : sur épreuves et sur titre.

Le concours sur épreuves comprend trois rangs : pré-admissibilité, admissibilité, et enfin admission, où le candidat doit réaliser en un temps réduit l'étude complète d'un édifice patrimonial peu étudié jusque-là. Le concours sur titre s'adresse à des praticiens expérimentés et spécialisés : titulaires d'un DSA Patrimoine et Architecture et justifiant d'une expérience de dix ans sur le bâti ancien.

Le dernier concours (2024) a vu la nomination de 13 nouveaux ACMH.

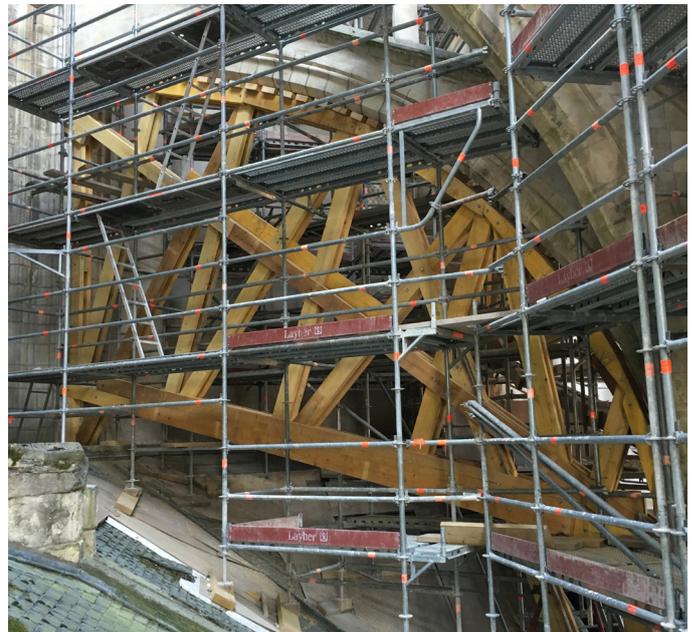
Le concours de recrutement des ACMH est un référentiel de compétence pour tout les architectes spécialisé dans le patrimoine.

Pendant longtemps, les Architectes en Chef des Monuments Historiques ont été les seuls habilités à exercer sur le patrimoine protégé. Depuis 2009, cette prérogative est ouverte, pour les monuments n'appartenant pas à l'Etat, aux architectes répondant aux conditions d'admission au concours sur titre.

Mission publique - exercice privé

Les Architectes en Chef des Monuments Historiques ont un statut d'agent de l'État à exercice libéral. Ils sont rémunérés selon une grille établie par décret du Ministère de la Culture, sous forme de vacations pour les missions de conseil, et d'honoraires pour les travaux de restauration, en fonction de la complexité du projet et du montant des travaux.

L'exercice à titre public a lieu sous l'autorité de la maîtrise d'ouvrage de l'État, que ce soit pour le compte des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) ou de tout autre opérateur de la culture, comme les Musées de France ainsi que certains Ministères comme la Justice et la Défense. Le rôle et la mission des Architectes en Chef des Monuments Historiques en tant que maîtres d'œuvre sont définis par la loi maîtrise d'œuvre privée, dite MOP, et précisés par le Code du patrimoine.



Orléans : Cathédrale Sainte-Croix,
restauration des arcs-boutants du chevet.

Les Architectes en Chef des Monuments Historiques sont sollicités par l'État suivant les besoins des édifices. Le volume d'activité est variable et dépend des demandes de l'État, aussi un exercice à titre privé, pour le compte des collectivités locales ou des personnes privées, est possible. Ce dispositif souple permet aux agences des Architectes en Chef des Monuments Historiques une stabilité d'activité nécessaire à la constitution et au maintien d'équipes de collaborateurs hautement spécialisés, et de moyens de productions en perpétuelle évolution.

La compagnie des ACMH

Un Code de déontologie est arrêté entre les Architectes en Chef des Monuments Historiques en 1992. La Compagnie des Architectes en Chef des Monuments Historiques devient un syndicat professionnel en 2003. Elle réunit les Architectes en Chef et constitue une instance de débat et de propositions au service du patrimoine.



Une discipline spécifique et multiple

Amenés à intervenir sur les plus prestigieux monuments de la Nation comme auprès des patrimoines les plus modestes, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques mettra à l'épreuve sa formation, ses compétences et ses connaissances tout au long de sa carrière. Il lui faudra sans cesse trouver des réponses techniques et scientifiques, répondant aux nouvelles exigences des normes et des usages, tout en préservant l'édifice ancien et en maintenant les savoir-faire traditionnels.

Les missions des Architectes en Chef des Monuments Historiques ont accompagné l'extension progressive de la notion de patrimoine et de monument historique à de nouvelles catégories d'immeubles (patrimoine urbain, industriel, maritime, jardins), à des édifices qui appartiennent à des époques de plus en plus récentes et emploient de nouveaux types de matériaux (constructions en fer, en ciment ou béton armé, en verre, etc.)

ACMH / ABF

Les ABF (Architectes des bâtiments de France) sont chargés de veiller à la protection des abords des monuments et des espaces protégés, notamment pas l'instruction des demandes d'autorisation. Ils sont également en charge de l'entretien des cathédrales. L'ACMH intervient lui dans le cadre de leur restauration.



Dijon : Cathédrale Saint-Bénigne, restauration de la rotonde et de la sacristie.

La restauration des monuments est une discipline ouverte qui convoque l'histoire, les techniques, le sens esthétique, de façons chaque fois nouvelle.

Chaque monument est unique, chaque restauration l'est aussi. Les techniques traditionnelles y ont leur place comme les technologies de pointe, la création contemporaine, comme la démarche stylistique.

Aimer et faire aimer

Les Architectes en Chef des Monuments Historiques n'ont pas un rôle technique, ils doivent en premier lieu comprendre et rendre intelligible l'architecture du passé, pour la transmettre et la faire aimer.

Même si l'approche architecturale est au cœur de la conservation, le monument historique, est transmis en tant qu'œuvre d'art et d'histoire.

Comprendre
respecter, faire aimer
les monuments

Les Architectes en Chef des Monuments Historiques se doivent d'opérer avec respect et sûreté sur le bâtiment, en faisant oublier leur intervention pour que le message reste entier. Cette exigence éthique est la clé de voûte de leur approche.

Les Architectes en Chef des Monuments Historiques sont garants de la transmission des édifices, des savoir-faire et d'une part essentielle de notre histoire nationale.



Paris : Les Invalides, restauration des chapiteaux de l'avant-corps central.



Poissy (Yvelines) : Villa Savoye (Le Corbusier),
restauration de la maison du jardinier.

« Comprendre, aimer et faire aimer l'architecture des autres, des plus anciens. S'y fondre, y opérer avec respect et sûreté, en faisant oublier son intervention, pour que le message reste entier. L'animer, y œuvrer avec la chaîne des compagnons dans le même humanisme de la tradition des métiers. »

Étienne PONCELET

Le corps des Architectes en Chef un héritage historique

L'histoire des Architectes en Chef des Monuments Historiques est intrinsèquement liée à notre Histoire patrimoniale. Le service des Monuments Historiques fut créé en 1830, avec à sa tête un inspecteur général, Ludovic Vitet.

De Révolution française de 1789 une atteinte au patrimoine, notamment monarchique et religieux, nati une prise de conscience et un désir de réhabilitation.

Les Architectes en Chef des Monuments Historiques poursuivent la mission des premiers architectes restaurateurs du XIXe siècle, faisant suite à l'émergence d'une conscience patrimoniale nationale, devant les pertes considérables liées à la Révolution et ses suites.

C'est Louis-philippe, avec la volonté de réconcilier entre eux les Français déchirés par leur histoire récente, qui initie une politique patrimoniale, avec un esprit de conservation et de transmission, soutenu par de grands noms tels que Victor Hugo.

Prosper Mérimée succède très vite à Ludovic Vitet et s'entoure d'éminents spécialistes pour pallier les lacunes des réparations maladroites effectuées précédemment.

En 1837, est créée la Commission des Monuments Historiques et en 1840, elle prend la décision de confier la direction des travaux les plus importants à « des architectes ayant fait de l'architecture du Moyen-Âge une étude toute spéciale ».

C'est dans ce contexte qu'Eugène Viollet-Le-Duc, devenu l'un des architectes les plus célèbres de France, avait réclamé, sans succès malgré son influence, la création d'un enseignement de l'architecture médiévale, lui qui s'était attaché à poser les fondamentaux d'une méthode de travail dès 1848. Cet enseignement ne sera créé qu'en 1887 par Anatole de Baudot, au Trocadéro, singularité typiquement française.

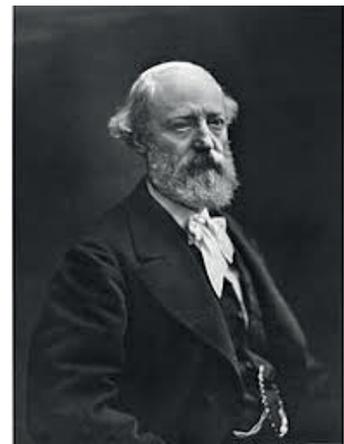
En 1893, le premier concours de recrutement des Architectes en Chef des Monuments Historiques est mis en place et permet une première sélection de ceux qui seront agréés pour maintenir, prévenir et entretenir le patrimoine architectural des monuments historiques.

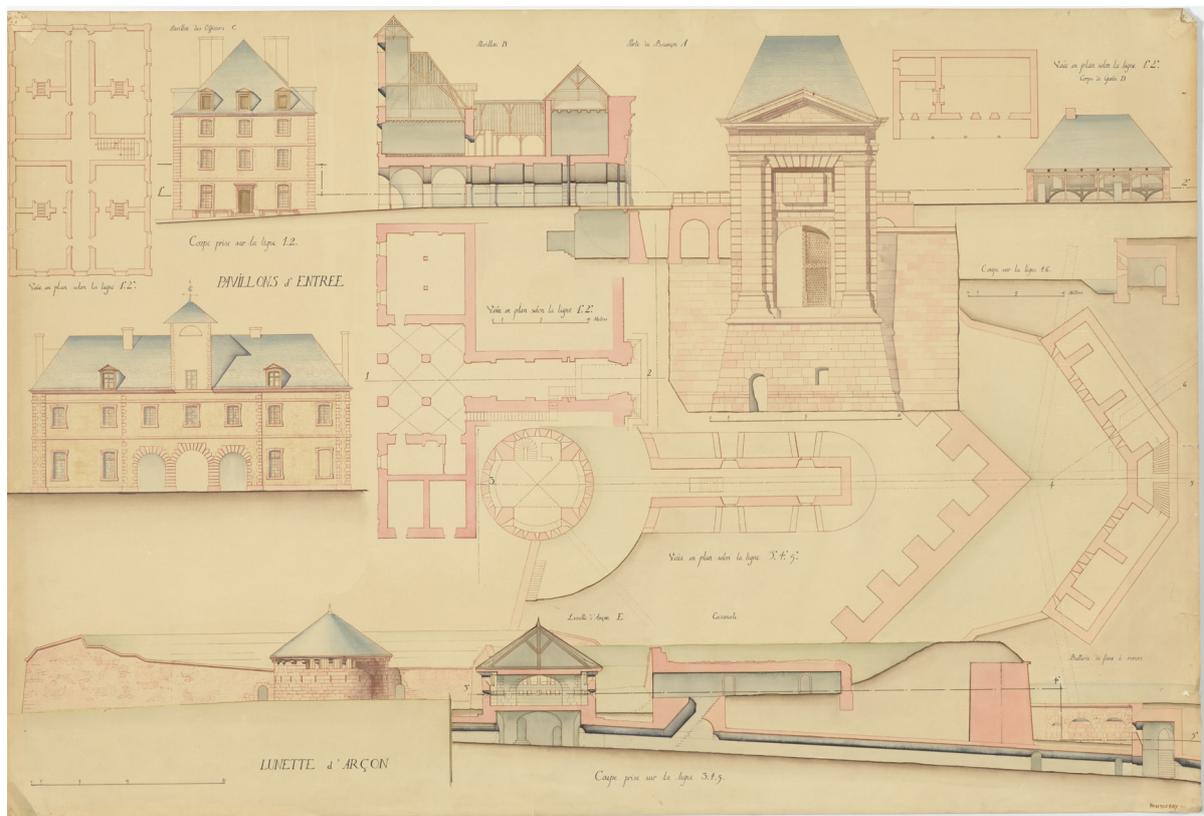
Un premier décret organise en 1907 le corps des Architectes en Chef des Monuments Historiques. Leur fonction est dispensée par l'attribution d'une circonscription géographique permettant une meilleure connaissance du territoire et de son patrimoine.

Les Architectes en Chef des Monuments Historiques sont dès lors secondés par des architectes qui assurent l'entretien des monuments et le suivi des chantiers de travaux. Suite à la séparation, en 1905, de l'Église et de l'État, et à la suppression du ministère des Cultes, le corps des architectes diocésains, chargé des travaux sur les cathédrales, est rattaché à celui des monuments historiques.

À partir de 1946, une distinction nette entre travaux de restauration et d'entretien est établie, ces derniers sont confiés aux Architectes des Bâtiments de France (ABF) dont le corps vient d'être créé.

En 1991, la mise en extinction du corps des architectes des bâtiments civils et palais nationaux conduit à affecter au corps des Architectes en Chef des Monuments Historiques les bâtiments civils de l'État classés au titre des monuments historiques.





Place-forte de Mont-Dauphin, Hautes-Alpes. Dominique Ronsseray, thèse de concours 1973-1974. Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine.

Contact presse :

secretaire.general@compagnie-acmh.fr

www.compagnie-acmh.fr



La Compagnie
des Architectes en Chef
des Monuments Historiques

9, place des Vosges - 75004 paris
www.compagnie-acmh.fr